



Dépêche 147/02

Rapport d'activité 2001 des infirmières et infirmiers

Madame BERNY MANUEL, infirmière coordonnatrice nationale, a présenté le rapport d'activité 2001 des infirmières et infirmiers du MINEFI au cours d'un groupe de travail de l'action sociale réuni le 19 novembre.

Bilan 2001

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, les personnels médico-sociaux participent activement, dans la transversalité de leur action, au maintien en bonne santé de l'ensemble des personnels. Dans cette finalité, les missions des infirmiers du ministère ont naturellement évolué. Ils assurent désormais des fonctions d'infirmier du travail.

En fonction de l'implantation des centres médicaux ou des secteurs d'activité des agents, les missions de l'infirmier peuvent varier. Mais, dans tous les cas, il met en œuvre la médecine du travail ou de prévention. A ce titre, il joue un rôle indispensable qui le conduit à collaborer avec les différents acteurs qui y concourent.

La place de l'infirmier n'est plus à démontrer et elle doit être confortée auprès des instances avec lesquelles il collabore tout naturellement.

Ce service de proximité répond pleinement à la préoccupation des agents et se traduit par des soins, des conseils, une écoute adaptée, en fait par un service personnalisé de prévention primaire.

Au-delà des actions de médecine de prévention ou des situations d'urgence que les infirmiers sont amenés traiter, ils participent à l'équipe pluridisciplinaire que constitue la délégation : départ/arrivée des colonies de vacances, accompagnement de diverses sorties, arbre de Noël, repas des retraités...

Le bilan 2001 en chiffres est le suivant :

- activités liées à la médecine de prévention
- secrétariat médical : 36 515
- visiotests ou ergovision : 20 916
- analyses : 24 372
- activités propres aux infirmiers
- accueil, écoute, orientation : 16 451

- soins divers réalisés : 10 484
- appels d'urgence reçus : 491
- injections : 1853
- prises de tension : 7 639

Toutes ces actions sont menées par 58 infirmières et infirmiers seulement répartis dans 27 départements. A noter que 21 des 58 emplois sont implantés à Paris.

Pour la CFDT, année après année, les rapports d'activités démontrent s'il en était besoin le rôle primordial que jouent les personnels infirmiers et la nécessité qu'il y a à couvrir l'ensemble du territoire. Ce n'est pourtant le choix ni de la fonction publique, ni du MINEFI.

Perspectives 2003

Le projet de loi de finances pour 2003 n'a pas prévu de création d'emploi.

Toutefois, un emploi laissé vacant par le départ à la retraite d'une infirmière en poste à Pessac, peut faire l'objet d'un redéploiement dans la mesure où le remplacement sur place est scandaleusement exclu par le service des Monnaies et Médailles.

En effet, arguant des sur-stockages d'euros et donc de l'abandon des horaires décalés, le service des Monnaies et médailles a décidé de se passer d'une des deux infirmières qui assuraient une présence sur la totalité de l'amplitude quotidienne. La direction du service oublie (?) que la seule infirmière restante a droit comme tout le monde à des congés et qu'elle peut, personne n'est infaillible, être malade. Comment les ouvriers de Pessac seront-ils couverts pendant ces périodes ? Pour la CFDT, l'infirmière qui part à la retraite doit être remplacée sur le site de Pessac.

La perspective de la suppression du poste à Pessac laisse aussi supposer que la direction des Monnaies et Médailles considère que les horaires de travail actuels seront pérennisés sur le long terme. Cela pose question sur l'avenir même du service.

Pour l'instant, la DPMA a prévu d'implanter en Seine-Saint-Denis l'emploi récupéré à Pessac.

Paris, le 21 novembre 2002